



Pv d'indisponibilité du certificat d'immatriculation

Par **idylle_old**, le **19/12/2007** à **10:49**

ma fille hier a reçu pour moi un acte d'huissier concernant un pv d'indisponibilité du certificat d'immatriculation de ma voiture (suite à crédit bancaire et à jugement).
En quoi cela consiste-t-il ?
Quelles sont les conséquences ?
Comment protéger ma voiture qui m'est indispensable (santé, travail, je donne des cours au domicile des élèves d'une heure à l'autre, etc)
Dois-je saisir le JEX pour suspendre cet acte ? Cela me ser-t-il accordé ?
Merci de me conseiller c'est urgent et j'ai un grand préjudice moral.